



Point d'avancement sur le contrat de ruralité

Le contrat de ruralité signé en décembre 2018 permet, entre 2019 et 2020, la réalisation et le financement de 21 projets portés par 11 communes ainsi que 4 projets communautaires portés par Mont de Marsan Agglomération (cf détails dans m2m.ag n° 18).

La convention financière annuelle 2019 a été signée et les aides financières obtenues s'élèvent à 40% des investissements ce qui permet l'avancement ou le lancement des projets.

Pour ceux portés par l'Agglomération :

■ Le Service Public Itinérant : le questionnaire envoyé aux habitants des communes rurales en février a été présenté en Bureau des Maires. L'ensemble des partenaires potentiels ont validé l'intérêt du projet qui sera éligible à la labellisation Maison France Services. Le projet de service est actuellement en cours de rédaction.

■ Mise en œuvre du questionnaire médical : après le choix du cabinet et la rédaction des questions, le questionnaire destiné aux professionnels de santé du territoire a été envoyé en septembre.

Du côté des communes :

■ Pouydesseaux a lancé le marché pour son aire de jeux multisport avec des travaux qui devraient débiter prochainement.